

XVII^e siècle ou au commencement du XVIII^e, le manoir féodal de la première époque, est placé sur une colline d'où l'on a une vue très-étendue et très-meublée pour le pays, qui ne brille pas généralement par la beauté de ses horizons.

La branche de Puyvallée, comme branche cadette, avait adopté pour brisure un besan d'or en abime; mais elle reprit les armes pleines de la famille, quand la branche des seigneurs de Nuisement et Visy fut éteinte et qu'elle fut devenue elle-même branche aînée par suite de cette extinction.

IV. ANTOINE BENGY, fils puiné d'Étienne BENGY, deuxième du nom et de dame Catherine BONDOR, sa seconde femme, fut le fruit unique de cette deuxième union. Il naquit à Bourges, au dire de ses biographes, en 1564, y fit ses humanités, puis suivit les cours de droit de l'illustre Cujas et reçut ses grades de licence, ainsi que le bonnet de docteur, dans cette célèbre université alors à son apogée. Muni de tous ses diplômes, il exerça la profession d'avocat au barreau de Bourges avec succès et devint conseiller au siège de la Prévôté de cette ville. En 1593, après la mort de Cujas, Antoine Bengy se mit sur les rangs pour concourir à la chaire vacante par la mort de ce savant jurisconsulte. Il subit de la façon la plus brillante les épreuves publiques qui lui furent imposées, et devint, à l'âge de vingt-six ans, titulaire de cette chaire où il professa jusqu'à sa mort. C'était une lourde tâche que de succéder à un homme dont la réputation était immense et qui attirait des écoliers de chez

tous les peuples voisins; cependant il sut se maintenir à la hauteur de ces difficultés, et ses contemporains s'accordent à vanter « son érudition, son élocution claire et facile, son exactitude à remplir ses devoirs de professeur (1). » Du reste, le plus bel éloge qui puisse lui être adressé est qu'il sut réunir autour de lui jusqu'à deux mille personnes avides de l'entendre et désireuses de profiter de ses leçons. Si ce docte professeur n'a pas laissé une réputation qui se soit étendue hors de sa province, c'est qu'il n'a pas écrit comme son devancier qui a laissé un grand nombre d'ouvrages. La seule production qui soit sortie de sa plume, est un éloge de son collègue et ami Jean Mercier, professeur de droit en l'université, intitulé: *Concio funebris in memoriam Joannis Mercerii, juris utriusque doctoris — Biturici, 1600*. Chenu, dans ses antiquités et privilèges de la ville de Bourges, a reproduit, page 70 de l'édition de 1621, une épitaphe en dix-huit vers latins dressée pour Cujas par son digne élève et successeur. Voilà le seul bagage qui nous reste de lui.

Cependant Bengy dictait ses leçons à ses élèves, qui les recueillaient fidèlement; on trouve à la bibliothèque de Lyon, sous le n° 296 du catalogue, un manuscrit latin ayant appartenu à Claude Brossette, renfermant entr'autres pièces *les leçons sur le code dictées par Antoine Bengy*. Il avait encore commencé de dicter *un traité des bénéfices*, mais la mort l'empêcha de le mener plus loin que le chapitre IV, *de juribus et immutatibus ecclesiarum*. François Pinsson, son petit-fils, termina cet ouvrage et le

(1) Voir aux *Annonces berruyères* de 1837, n° 33, l'article de M. Chevalier de Saint-Amand.

fit imprimer sous ce titre : *Antonii Bengi in almâ Biturigum academiâ antecessoris primicerii, et Francisci Pinsoni, Parisiensis advocati, ejusdem ex familiâ nepotis, Tractatus de Beneficiis Ecclesiasticis ex definitione desumptus ad usum fori gallici et libertatum ecclesiæ Gallicanæ accommodatus : Parisiis, 1654.*

La grande notoriété d'Antoine Bengy et l'estime dont il jouissait parmi ses concitoyens le désignèrent naturellement à leurs suffrages pour la gestion des affaires de la ville; aussi fut-il élu échevin pour les années 1603 et 1604.

C'est par erreur, comme il a été dit plus haut, que La Thaumassière a qualifié ce docte personnage de seigneur des Clavières et de Puyvallée. Dans un acte de comparution devant Messieurs les Trésoriers de France du 4 septembre 1612, par lequel il reconnaît être propriétaire d'une métairie non dénommée, assise en la paroisse de Vasselay qu'il venait d'acquérir de Charles et Claude de Montconis, il est qualifié seulement du titre de *docteur régent es droicts en l'université de Bourges* et généralement dans les actes, on ne taisait guère les qualités que l'on possédait.

Il mourut en 1616, à l'âge de cinquante-deux ans, en plein exercice de ses fonctions de professeur et de conseiller à la Prévôté de Bourges. Ce dernier office fut vendu le 2 décembre de la même année par sa veuve et ses enfants, dénommés au contrat passé devant Guillot, notaire, à noble homme François Marchant, seigneur de Varie, avocat au bailliage et siège présidial de Bourges, moyennant le prix de 1,850 livres tournois. Ses restes furent inhumés dans un caveau de l'église de Notre-

Dame de Fourchaud, et sur la dalle qui les recouvrait on grava un épitaphe pompeux, tel qu'on le faisait à cette époque, que Chenu, dans ses privilèges de Bourges, page 71, nous a conservé. Son portrait est à la mairie de Bourges, dans la salle des séances du Conseil municipal.

Antoine Bengy avait épousé par contrat du 10 février 1586 demoiselle Françoise AMIGNON, d'une famille originaire de Mehun-sur-Yèvre, dont plusieurs membres se sont fixés à Bourges, où ils ont formé des alliances avec des familles distinguées et ont occupé des fonctions élevées dans la robe et la finance. Par acte passé devant Guillot, notaire, le 10 décembre 1616, Catherine Amignon fut pourvue, comme tutrice de ses neuf enfants ci-après, de leur garde noble.

- I. Marie BENGY, née en 1587, mariée à l'âge de dix-huit ans, en 1605, en l'église de Notre-Dame de Fourchaud, à Messire François PINSSON, docteur régent en l'université de Bourges, dont les noms des père et mère nous sont inconnus. Onze enfants naquirent de ce mariage. Après la mort de Marie Bengy, son mari convola en secondes noces avec demoiselle Magdelaine DAMOURS, veuve de noble Jacques DEBRIELLES, avocat du Roi au grenier à sel de Bourges, dont il n'eut pas d'enfants, ainsi qu'il résulte du testament de cette dernière fait en 1656, par lequel elle institua pour son légataire universel noble et scientifique personne Messire Robert Damours, son frère, chanoine des églises de Saint-Étienne et de Saint-Ursin. François Pinsson était mort en 1643; les enfants qu'il avait eus avec Marie Bengy sont :

- A. Catherine PINSSON, baptisée au Fourchaud le 18 mars 1606 ;
- B. Jeanne PINSSON, baptisée en la même église le 28 juin 1607 ;
- C. François PINSSON, baptisé à Saint-Oustrillet le 15 février 1610, avocat au parlement de Paris, qui continua *le traité des Bénéfices*, laissé inachevé par son grand père, ainsi qu'il a été dit plus haut et le fit imprimer à Paris en 1654. On ignore s'il s'est marié ;
- D. Loys PINSSON, baptisé au Fourchaud le 14 octobre 1613, écuyer, seigneur de la Coudre et du Bouchet, avocat en parlement, échevin de Bourges (1666 et 1667), marié à demoiselle Jeanne JOUBERT, fille de feu noble Jacques JOUBERT et de Françoise POUPARDIN. La famille Joubert ou Jobert est une vieille famille de Bourges, contemporaine de Jacques-Cœur, dont l'un de ses auteurs était facteur de ce célèbre argentier de Charles VII, et prud'homme en 1468 ; son fils, Pierre Joubert, seigneur de Soupize, Grenetier au Grenier à sel de Bourges, avait été échevin de cette ville en 1496 et 1497, et Maire en 1512 et 1513. M. et M^{me} Pinsson eurent plusieurs enfants, tous baptisés en l'église du Fourchaud et entr'autres Geneviève PINSSON, née en 1659, qui épousa le 7 août

- 1684 messire Louis GOUGNON, chevalier, seigneur de Boisdevèvre, fils de Jacques GOUGNON, chevalier, seigneur du dit lieu, conseiller du roi et son premier avocat au bailliage de Bourges, et de demoiselle Claude ALLEAUME. Le mariage fut béni en l'église de Notre-Dame du Fourchaud par messire Jean PINSSON, oncle de l'épouse, chanoine de l'église de Bourges, ci-devant grand archidiacre de Bourbon, assisté de messire François PINSSON, prêtre, prieur-curé de l'église Saint-Pierre-le-Marché et messire Louis PINSSON, aussi prêtre, ses frères ;
- E. Jean PINSSON, baptisé au Fourchaud le 6 novembre 1615, entra dans les ordres, eut un canonicat à l'église de Bourges et devint grand archidiacre de Bourbon ;
- F. Marie PINSSON, baptisée le 25 décembre 1617 ;
- G. Robert PINSSON, baptisé le 1^{er} avril 1619 ;
- H. Pierre PINSSON, baptisé le 10 novembre 1622 ;
- I. Reine PINSSON, baptisée le 21 mai 1625 ;
- J. Anne PINSSON, baptisée le 28 février 1628 ;
- K. Suzanne PINSSON, baptisée le 10 juillet 1629.
2. Catherine BENCY, née en 1589, mariée en 1609 à

M^e Jean PAILLASSON, seigneur de Théry, commissaire examinateur et enquêteur en la Prévôté de Bourges, fils de M^e Pierre PAILLASSON et de dame Guillemette SAULTEREAU. Ils ont eu les huit enfants ci-après dont on ignore la destinée :

- A. Guillemette PAILLASSON, baptisée à Saint-Oustrillet le 1^{er} juillet 1610;
 - B. Catherine PAILLASSON, baptisée le 29 novembre 1611;
 - C. Pierre PAILLASSON, baptisé à Saint-Pierre-le-Guillard le 5 février 1615;
 - D. François PAILLASSON, baptisé le 15 juin 1616;
 - E. Antoine PAILLASSON, baptisé le 25 juillet 1617;
 - F. Claude PAILLASSON, baptisée le 9 octobre 1618;
 - G. Charles PAILLASSON, baptisé le 11 avril 1622;
 - H. Autre Pierre PAILLASSON, baptisé le 22 août 1625.
3. Pierre BENGY, baptisé en l'église de Notre-Dame-du-Fourchaud le 12 juin 1590, occupa les charges de lieutenant au Grenier à sel et en l'Élection de Bourges. Il épousa demoiselle Marguerite GOUGNON, dame des Clois, fille d'Étienne GOUGNON, écuyer, seigneur du dit lieu, des Combes et de Torcy et de Claude DE LA CHAPELLE. Il mourut encore jeune ne

laissant qu'une fille dont il sera parlé ci-après; sa veuve épousa en secondes noces maître Jacques DE BRIELLES, écuyer, seigneur du Coudray, dont elle n'eut pas d'enfants. Par ses testament et codicile de 1675 et 1679, Marguerite Gougnon, outre plusieurs legs pieux, légua à sa fille, qui suit, la somme de deux mille livres, plus sa vaisselle d'argent pour être employée à la chapelle de son couvent. Elle partagea le reste de ses biens entre ses deux cousins germains, messieurs Jacques Gougnon, écuyer, seigneur de Bois de Vesvre, premier avocat du Roi en Berry, conseiller au bailliage et siège présidial de Bourges, et Pierre Niquet, écuyer, seigneur de Terre franche. Elle décéda le dernier jour du mois de mai 1679 et fut inhumée dans l'église des Révérends Pères Augustins, ainsi que le constate son acte d'inhumation dans les registres paroissiaux de Saint-Pierre-le-Marché. Sa fille du 1^{er} lit fut :

Renée BENGY, dont il n'a pas été possible de retrouver l'acte de baptême, religieuse au monastère royal de Notre-Dame de Buxières de Bourges.

- 4. Claude BENGY, baptisé au Fourchaud le 22 septembre 1591, mort enfant;
- 5. Anne ou Jeanne BENGY, baptisée dans la même église le 25 novembre 1593, mariée à Nicolas GIBOT, seigneur du Breuil et de Sausay, d'une honorable famille de l'Anjou. On ne connaît pas sa descendance.
- 6. Renée BENGY, baptisée le 14 janvier 1595, épousa

en 1613 maître Étienne NOIRON, seigneur des Forêts-Chauves, fils de maître Marcel NOIRON et de demoiselle Jacquette BIDAULT. Ce mariage ne fut pas de longue durée, car Renée BÉNGY était veuve en 1619, comme il appert d'un acte de baptême de la paroisse du Fourchaud où cette dame figure comme marraine. Elle eut de son mari les trois enfants qui suivent :

A. Marie NOIRON, baptisée en l'église du Fourchaud le 29 novembre 1681, morte sans avoir été mariée;

B. Charles NOIRON, baptisé le 15 mai 1616, écuyer, seigneur des Forêts-Chauves, épousa, vers 1642, demoiselle Françoise DABERT, fille de François DABERT, demeurant à Yvoyle-Pré, de laquelle il n'eut qu'un fils dont il sera parlé ci-après. Il mourut en 1644 et Françoise Dabert, sa veuve, épousa en secondes noces, par contrat du 7 avril 1646 passé devant Minereau, notaire royal à Bourges, noble Jean CHENU, seigneur de Chou, conseiller du Roi, receveur des aydes et tailles en l'élection de Bourges, dont elle eut plusieurs enfants. Charles Noiron avait laissé un fils unique qui suit :

Charles NOIRON, né en 1643, écuyer, seigneur des Forêts-Chauves. Il entra dans la compagnie de Jésus, et avant de recevoir les ordres sacrés, il fit un testament en l'an 1660 par lequel il fit plusieurs legs au profit de ses frères

utérins, enfants de Jean Chenu, son beau-père et de Françoise Dabert, sa mère. Il institua pour son héritier universel maître Étienne NOIRON ci-après, son oncle, qui devint, par cet acte de dernière volonté, seigneur des Forêts-Chauves.

C. Étienne NOIRON, baptisé au Fourchaud le 2 octobre 1617, écuyer, seigneur des Forêts-Chauves par la donation testamentaire de son neveu (1660) épousa à Vierzon, ainsi qu'il résulte d'un dossier de procédure devant l'Officialité de Bourges, en date du 2 mai 1647 (Archives du Cher), demoiselle Andrée DE LA VARENNE, fille de Jean DE LA VARENNE, officier de judicature au dit Vierzon et de dame Catherine ROUSSEAU, sa parente au quatrième degré de consanguinité (vieux style). Il était mort en 1674, lors d'un aveu et dénombrement d'une portion des dîmes de la paroisse de Vasselay, relevant du Roi pour sa grosse tour de Bourges, par Louis Pinsson, écuyer, seigneur de la Coudre, et par Gilles Noiron, seigneur des Forêts-Chauves, tant pour lui que pour ses frères et sœur dénommés à l'acte et rapportés plus bas, enfants de feu Étienne, vivant, seigneur des Forêts-Chauves, tous propriétaires des dites dîmes avec les enfants mineurs de noble Jean Chenu, seigneur de

Chou, conseiller du Roi, receveur des tailles au comptoir de Bourges, héritiers testamentaires de Charles Noiron, leur frère utérin, à cause de demoiselle Françoise Dabert, leur mère. Les enfants d'Étienne Noiron et de Andrée de La Varenne furent donc :

- a. Gilles NOIRON, écuyer, seigneur des Forêts-Chauves, majeur de vingt-cinq ans en 1674;
- b. c. d. e. François, Joseph, Pierre et autre François NOIRON, mineurs en 1674.

A partir de cette époque on ne trouve plus à Bourges de trace suivie de la famille Noiron.

- 7. Antoine BENG Y, qui continue la postérité;
- 8. Pierre BENG Y, baptisé au Fourchaud le 24 novembre 1598, mort en bas âge;
- 9. Henri BENG Y, baptisé en la même église le 25 avril 1600, écuyer, seigneur des Pâtureaux et de la Moline, conseiller du Roi, Élu en l'Élection de Bourges. Il épousa vers 1623 demoiselle Geneviève GOUGNON, fille de Jacques GOUGNON, écuyer, seigneur de la Moline, et de dame Geneviève BIGOR; cette dame eut de ses parents la moitié du fief de la Moline situé sur le territoire de la paroisse de Saint-Éloy-de-Gy et pour laquelle elle fit foi et hommage au Roi en 1669, étant veuve; l'autre moitié de ce fief appartenait à demoiselle Hélène Gougnon, sa sœur, veuve de noble Antoine Bourdaloue, conseiller du Roi, son

procureur au siège royal de Mehun. On ignore la l'époque de la mort d'Henry Bengy; sa veuve décéda le 28 janvier 1675 à l'âge de soixante-dix sept ans et fut inhumée dans l'église de Montermoyen, sa paroisse. Ils eurent les huit enfants qui suivent :

- A. Catherine BENG Y, née vers 1624, morte fille et inhumée dans l'église de Montermoyen le 9 novembre 1677;
- B. Claude BENG Y, née vers 1625, morte aussi sans alliance et inhumée dans la même église le 19 septembre 1674;
- C. Antoine BENG Y, baptisé au Fourchaud le 19 novembre 1627, mort avant d'avoir atteint l'âge de puberté;
- D. Hélène BENG Y, baptisée en la même église le 5 juillet 1629, mariée le 4 avril 1658 avec Charles LEFER, écuyer, seigneur du Breuil et de Sausay, conseiller du Roi, receveur général des finances à Bourges, fils de Denis LEFER, seigneur d'Auton en Beauce, aussi receveur général des finances à Bourges et de dame Catherine du MONGEAU. De ce mariage sont nés les huit enfants ci-après :
 - a. Jacques LEFER, baptisé à Saint-Pierre-le-Guillard le 9 mai 1659;
 - b. Catherine LEFER, baptisée le 18, juin 1660;
 - c. Bernard LEFER, né le 26 décembre

1661, baptisé en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier le 23 mai 1662. Il a été tenu sur les fonts baptismaux par messire Bernard de Fortia, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, seigneur du Plessis et de Sebeau, intendant des généralités d'Orléans et de Beauvoisis, et par dame Anne Vetus, épouse de messire Nicolas de Vignolles, chevalier, seigneur de Montour;

- d. François LEFER, baptisé le 4 novembre 1662;
- e. Hélène LEFER, baptisée le 7 novembre 1663;
- f. Marguerite LEFER, baptisée le 24 décembre 1664;
- g. Claude LEFER, baptisé le 2 janvier 1666;
- h. Anne LEFER, baptisée le 4 avril 1667.

E. Charles BENGY, baptisé au Fourchaud le 2 décembre 1632; mort célibataire.

F. Étienne BENGY, baptisé en la même église le 5 mars 1632, religieux à l'abbaye de La Prée;

G. Marie BENGY, baptisée le 8 août 1633,

troisième femme, par contrat du 23 décembre 1683, de Gaspard THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE, écuyer, seigneur de Gêrisay et de Puyferrand, vicomte de l'Eteuf et d'Arçay, docteur ès droits, avocat en parlement et agrégé en l'université de Bourges, célèbre historien du Berry. Elle ne lui donna pas d'enfants;

H. Ignace BENGY, baptisé au Fourchaud le 4 février 1635, écuyer, seigneur des Pâturaux par la mort de son frère aîné, épousa au mois de juin 1677 demoiselle Marie DE LA MAILLE, fille de Jean DE LA MAILLE et de dame Louise PEZANT. Plusieurs enfants naquirent de cette union, entre autres les deux suivants, au rapport de M. Lainé :

- a. Charles BENGY, écuyer, seigneur des Pâturaux dont la postérité s'est éteinte dans les familles ROBIN DU SAUZAY et de CHATEAUFER;
- b. Hélène BENGY, dont on ignore la destinée.

V. ANTOINE BENGY DE PUYVALLÉE, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Puyvallée, par donation testamentaire de dame Claude Huault, sa grand'tante, comme il a été ci-dessus mentionné, veuve sans enfants de Pierre Bouër, écuyer, seigneur de Boutonnay, maître

des eaux et forêts en Berry, en date du 31 décembre 1622, et aussi seigneur des Bergeries, des Clavières et autres lieux, par héritage de ses parents, fut baptisé en l'église de Notre-Dame-du-Fourchaud le 28 avril 1596. Il fit ses humanités et prit ses grades de judicature en l'université de Bourges et devint conseiller et avocat du Roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, puis au bureau des finances de cette ville. Le 28 juin 1628, il fit, devant Messieurs les Trésoriers de France, foi et hommage au Roi pour sa seigneurie de Puyvallée et autres terres dans la paroisse de Vasselay relevant en plein fief de Sa Majesté, à cause de sa grosse tour de Bourges, et il en fournit l'aveu et dénombrement le 1^{er} juillet de la même année. Il avait épousé, par contrat du 22 octobre 1618, demoiselle Françoise CHENU, fille de Jean CHENU, sieur de Ferrières et du Petit-Thérier, avocat célèbre au bailliage de Bourges, dont La Thaumassière a fait l'éloge en latin dans son histoire de Berry (LIV. I, CHAP. LXXVI), et de feue Claude HEMETOUT. Six enfants naquirent de cette union dans l'espace de dix ans qu'elle dura; Françoise Chenu mourut en couches du dernier en 1627, avant son père qui fit son testament le 15 septembre de la même année et qui relate son décès. Antoine Bengy dût aussi mourir en 1641 et leur enfants furent mis sous la tutelle de leur oncle Henry BENGY, seigneur des Pâturaux, Élu en l'Élection de Berry, qui obtint pour eux un arrêt de la Chambre du Trésor le 27 janvier 1642, par lequel ils furent déchargés du droit de franc-fief (1) qui avait été in-

(1) On appelait *droit de Franc-Fief* l'impôt que payait au Roi un roturier lorsqu'il achetait un fief ou qu'il tombait en sa pos-

duement demandé sur la terre de Puyvallée et lesdits mineurs déclarés *nobles d'ancienne race*. Ces enfants sont :

- I. Françoise BENGY, baptisée en l'église du Fourchaud le 11 novembre 1620. Elle avait eu pour parrain Jean Chenu, son grand père maternel, qui, par son testament du 15 septembre 1627 passé devant Bruère, notaire royal à Bourges, s'exprime à son égard ainsi qu'il suit : « Et de plus, pour l'amitié « que je porte à Françoise Bengy, fille aînée d'Antoine Bengy et de ma défunte fille, Françoise « Chenu, ma filleule, et l'avoir nourrie et entretenue en ma maison depuis l'âge de trois « ans, je lui donne et lègue mon lieu et métairie de « Ferrières, assis es paroisses de Farges, Avor et « autres, consistant en maison pour le seigneur, « colombier, garenne et autres bâtiments pour le « métayer, moulins à farine et huile, terres, prés, « et généralement tout ce qui en dépend, en quel- « que part qu'ils soient situés et assis, sans en rien « excepter ni réserver, et tout ainsi qu'en jouissent « les Barons, métayers et huiliers; lequel lieu, « métairie et moulins, j'ay bâti tout à neuf, et, « pour ce faire, employé plus de six mille livres, « réservé toutefois l'usufruit du dit lieu au profit « de ma dite héritière, » (Jeanne Chenu, seule survivante des quatre filles de Jean Chenu et de

session par héritage, donation ou autrement. Autrefois les nobles seuls avaient le privilège de posséder fief; les roturiers furent admis plus tard à acquérir des fiefs, à charge par eux de payer au Roi la taxe désignée sous le nom de *franc fief*.

Claude Hemetout, qui épousa plus tard Étienne Gaudon, conseiller ordinaire de Mgr le duc d'Enghien), « duquel elle jouira jusqu'à ce que ladite « Françoise soit mariée par l'avis de ses parents « proches, et à la charge qu'elle ne pourra aliéner « n'y échanger ledit lieu, qu'elle ne soit âgée de « quarante ans; et en cas que son dit père la « veuille mettre en religion, comme il a protesté « souventes fois, je veux qu'en cas qu'elle prenne « l'habit de religieuse auparavant l'âge de seize ans « accomplis, et fasse profession avant l'âge de dix- « sept ans trois mois, aussi accomplis, et que « Monseigneur l'Archevêque de Bourges n'ait « sceu sa volonté être portée à ladite religion, sui- « vant qu'il est prescrit par les conciles, je veux et « entends que ledit legs du dit lieu de Ferrières, « soit nul, de nul effet et valeur, et dès à présent « je le révoque. »

Françoise Bengy n'entra point en religion, comme son aïeul le craignait, et elle épousa, en 1645, messire François FAUVRE, veuf en premières noces de demoiselle Marie CLAVEAU, fils de feu noble Jean FAUVRE, seigneur d'Alouy, conseiller du Roi au bailliage de Berry et siège présidial de Bourges, et de feu demoiselle Marie REGNIER, et frère de messire Claude FAUVRE, écuyer, seigneur d'Alouy, mari de dame Anne de SAINT-PÈRE. Les deux époux étaient cousins par alliance et sollicitèrent en cour de Rome un bref de Sa Sainteté pour avoir dispense du troisième degré de consanguinité. A cet effet, une enquête fut ordonnée de-

vant l'official de Bourges, et les parents ayant été entendus, déclarèrent qu'ils étaient réellement cousins au troisième degré, ainsi qu'il résultait du tableau généalogique qu'ils fournirent.

L'année suivante, le 22 février 1646, noble François Fauvre et demoiselle Françoise Bengy, son épouse, firent foi et hommage à M. maître Claude Biet, seigneur de Maubranche et la Tremblaye, conseiller du Roi, lieutenant-général au bailliage de Berry, à cause du lieu de Ferrières, situé dans les paroisses de Farges et de Savigny, que ladite Bengy avait reçu par testament de noble Jean Chenu, avocat en parlement, son aïeul maternel, et dont ils jouissaient depuis le décès de dame Jeanne Cheu, veuve d'Étienne Gaudon, tante de ladite demoiselle Bengy, à qui le sieur Chenu l'avait donné en usufruit. Le 22 octobre suivant, ils reçurent, par acte passé devant Mynereau, notaire à Bourges, certificat de M. maître André Lefebvre, seigneur d'Aubonne, Farge, Avor et Boisbouzon par lequel il est confessé que ledit François Fauvre a acquitté les profits et rachats dus au dit seigneur de Boisbouzon, à cause du mariage du dit Fauvre avec la demoiselle Françoise Bengy, et que, pour cette fois seulement, il l'a dispensée de faire la foi et hommage en personne en son châtel de Boisbouzon, à cause du dit lieu de Ferrières, mouvant en fief de la seigneurie de Boisbouzon (1).

(1) Ferrières était situé sur différentes paroisses qui relevaient de plusieurs seigneuries. Son propriétaire était tenu d'acquitter le

Outre le fief de Ferrières, qu'elle tenait de Jean Chenu, Françoise Bengy recueillit d'autres biens à la mort de ses père et mère, de sa tante, Jeanne Chenu, et de Pierre Bengy, son frère, mort enfant; c'est ainsi que, suivant un partage passé devant Thiolat, notaire royal à Bourges, le 4 janvier 1633, entre elle, sous l'autorité de son mari, et ses frères et sœurs, elle eut pour sa part les lieu et métairie de Galles, sis en la paroisse d'Avor, la métairie des Barlières, assise en la paroisse de Vasselay avec une maison et un pressoir appelés *le fief de la Bergerie*, et plusieurs héritages isolés, ainsi qu'une créance de quatre cents livres.

François Fauvre décéda en la maison qu'il habitait dans la paroisse de Saint-Pierre-le-Puellier le 27 septembre 1661, et sa femme, après avoir vécu vingt ans en état de viduité, alla le rejoindre dans l'autre vie le 17 avril 1681, à l'âge de soixante-un ans. Ils furent tous les deux inhumés dans le caveau des Fauvre en l'église de leur paroisse. Ils avaient donné le jour aux douze enfants ci-après :

A. Rénée FAUVRE, baptisée à Saint-Pierre-le-Puellier le 19 juin 1646, mariée le 6 juin 1685 en l'église de Saint-Jean-le-Vieil avec noble Philippe BERTHET, vivant seigneur des Bruères, fils de feu

devoir féodal envers chacun des seigneurs dominants, pour l'étendue de territoire qui dépendait de sa seigneurie; c'est pourquoi le seigneur Fauvre faisait successivement foi et hommage au seigneur de Maubranche et à celui de Boisbouzon.

noble Philippe BERTHET, vivant seigneur du dit lieu, conseiller du Roi, lieutenant assesseur criminel au siège de la prévôté de Bourges, et de demoiselle Jeanne BONNET. Philippe Berthet décéda le 28 juin 1694 et Renée FAUVRE quatre ans après, le 6 octobre 1698, laissant de sa courte union le seul enfant qu'elle ait eu :

Philippe BERTHET, baptisé à Saint-Jean-le-Vieil le 26 septembre 1686, devint conseiller du Roi et son procureur au Grenier à sel de Bourges, et succéda à son père dans son fief des Bruères, qui était dans sa famille depuis plusieurs générations. En 1710, il fournit aveu au Roi pour une rente inféodée en la paroisse de Soye, et en 1714 il fit foi et hommage à sa Majesté pour les fiefs des Bergeries et des Clavières, situés paroisse de Vasselay, comme légataire de Jean Fauvre, son oncle, dont il sera parlé plus loin, chanoine de l'église de Bourges (1). Philippe Berthet épousa, en l'église Saint-Pierre-le-Marché, le 22 novembre 1718, demoiselle Gabrielle RAGUEAU, fille d'Antoine RAGUEAU, bourgeois

(1) *Noms féodaux*, par Dom Bétencourt.

de cette ville, et de défunte demoiselle Catherine THOMAS DES COLOMBIERS. Les Ragueau sont une vieille famille, originaire de Mehun, qui donna trois échevins à la ville de Bourges pendant le cours du XVI^e siècle; ils sont alliés avec toutes les familles du pays et ont possédé de nombreux fiefs. Les deux époux firent aveu et dénombrement au Roi en 1722 pour une parcelle de pré en la prairie des Guénins, paroisse de Barmond, dans la mouvance de la tour de Mehun. Philippe Berthet décéda le 3 mars 1762 à l'âge de soixante-seize ans et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre-le-Puellier; sa femme était morte depuis longtemps (14 août 1737); on ignore s'ils ont laissé des enfants.

- B. François FAUVRE, baptisé à Saint-Pierre-le-Puellier le 21 octobre 1647, mort enfant;
- C. Jacques FAUVRE, baptisé le 18 octobre 1648, mort à l'âge de vingt ans le 14 novembre 1668 et inhumé dans le caveau de sa famille;
- D. Geneviève FAUVRE, baptisée le 10 novembre 1649, décédée sans alliance le 13 juin 1663;
- E. André FAUVRE, baptisé le 3 janvier 1651; n'a pas vécu;

- F. Joseph FAUVRE, baptisé le 28 mars 1652, n'a pas vécu non plus;
- G. Claude FAUVRE, baptisé le dernier jour du mois de mai 1653, étudia la théologie, entra dans les ordres et fut nommé vicaire de l'église Saint-Étienne de Bourges. Il trépassa le 17 novembre 1684, et ses restes furent portés dans l'église de Vasselay, où ils ont été déposés sous une pierre tombale portant son inscription.
- H. Marie FAUVRE, baptisée le 16 août 1654, morte fille;
- I. Jean FAUVRE, dit *l'abbé de Ferrières*, baptisé à Saint-Pierre-le-Puellier le 6 juillet 1656, prit ses grades en la faculté de théologie de l'université de Bourges, entra dans les ordres et obtint de Messieurs du chapitre de Bourges le canonicat laissé vacant par la mort de son cousin germain, messire Claude-Fauvre d'Alouy (1694), ainsi qu'on l'a vu plus haut. Messire Jean Fauvre de Ferrières fournit au Roi en 1699 l'aveu et dénombrement qu'il lui devait à raison de ses fiefs de la Bergerie et des Clavières situés dans la paroisse de Vasselay et mouvant de la grosse de Bourges, comme héritier en partie de ses père et mère. Il décéda le 16 octobre 1712 et fut inhumé dans la cathédrale; il laissa son bien à Philippe Berthet, écuyer, seigneur des Bruères, son neveu, ainsi qu'il en a déjà été fait men-

tion, et son canonicat fut donné par Messieurs du chapitre à M. l'abbé Guyard, gradué en théologie (1).

J. Pierre FAUVRE, baptisé le 12 décembre 1637, mort jeune;

K. Anne FAUVRE, baptisée le 26 janvier 1658, morte en bas âge;

L. Jean-Baptiste FAUVRE, baptisé le 7 août 1660, mort à l'âge de huit ans passés le 14 novembre 1668.

2. Pierre BENGY, dont on ignore la date de naissance, mais qui a pris part au partage des biens délaissés par ses parents et dont la succession a elle-même donné lieu à un partage entre ses frères et sœurs par l'acte du 4 janvier 1653, passé devant Thiolat, notaire, ainsi qu'il a été dit;

3. Claude BENGY, dite *mademoiselle de Puyvallée*, baptisée en l'église de Notre-Dame du Fourchaud le 7 janvier 1622, a vécu sans alliance. Dans le partage précité de 1653, il lui a été attribué le lieu et métairie de Sainte-Solange, situés paroisse du dit nom, et autres héritages venant de la succession de ladite demoiselle Jeanne Chenu, sa tante, vivante femme de maître Pierre Gaudon, contrôleur de la maison de M. le prince de Condé. On ignore l'année de sa mort;

(1) *Mémoires manuscrits* de M. Gassot du Priou.

4. Antoine BENGY, baptisé le 21 septembre 1623, ne vivait plus lors du partage de 1653;

5. Autre Antoine BENGY, baptisé le 2 novembre 1624; n'était pas présent à l'acte de 1653;

6. Jeanne BENGY, baptisée le 26 février 1626, n'a pas comparu non plus à l'acte sus-dit;

7. Jacques BENGY, qui continue la lignée.

VI. — JACQUES BENGY DE PUYVALLÉE, premier du nom, écuyer, seigneur de Puyvallée, des Clavières, des Bergeries, de Coulers et autres terres, fut baptisé en l'église de Saint-Oustrillet le 26 juillet 1627 et tenu sur les fonts baptismaux par messire Jacques Marchant, docteur en théologie, conseiller du Roi au présidial de Bourges, et dame Marie Amignon, veuve de feu noble Antoine Barathon, seigneur de Vauvert, ses parrain et marraine. Le 6 juillet 1648, il comparaisait devant Messieurs les Trésoriers de France de la généralité de Bourges en la personne de François Fauvre, son beau-frère, chargé de sa procuration, pour la foi et hommage dus au Roi à raison du fief de Puyvallée encore indivis entre ses frère et sœurs, héritiers comme lui de défunt Antoine Bengy, écuyer, seigneur de Puyvallée, leur père; mais d'après le partage du 4 janvier 1653 sus-dit, il resta seul propriétaire de cette seigneurie avec toutes ses dépendances, telles que moulin, cens, rentes foncières, dîmes, etc. Il épousa, par contrat passé à Vierzon le 25 juin 1663 devant Bourgougnon, notaire royal en cette ville, demoiselle Magdeleine BLONDEAU, fille de Gilles

BLONDEAU, procureur du Roi au grenier à sel de Vierzon (1), et de dame Catherine de LA VARENNE. Jacques Bengy reçut plusieurs convocations pour comparaître avec les autres gentilshommes de la province au ban et arrière ban, ainsi qu'il est prouvé par différents certificats délivrés par Messieurs le baron de Fins, de La Châtre et de Gama-ches, commandants de la noblesse du Berry. Il comparut aussi devant M. le prince de Marcillac, gouverneur et grand bailli de Berry, le 10 septembre 1674 pour aller en Allemagne, mais ses infirmités ne lui permettant pas de faire campagne, il fut autorisé à présenter à sa place le sieur Paul de Gendarmes, écuyer, seigneur du Pavillon, qui partit pour lui. Il décéda dans son château de Puyvallée, entouré de tous les siens, le 9 septembre 1712, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Sa fidèle compagne mourut le 10 octobre de la même année. Un seul tombeau les réunit dans le chœur de l'église de Vasselay, leur paroisse, sur la pierre duquel on pouvait lire leur épitaphe commune avant que l'ancienne église de Vasselay n'ait été reconstruite. Depuis les dalles ont été retaillées, et l'inscription de Jacques Bengy et de Magdeleine Blon-

(1) Les Greniers à Sel étaient des tribunaux qui avaient été établis le 20 mars 1342, pour juger en première instance les contraventions aux ordonnances concernant les gabelles. Ils se composaient d'un Président, d'un Lieutenant, d'un Grenetier, d'un Contrôleur, d'un Avocat et d'un Procureur du Roi, sans compter les Greffiers, les Huissiers et les Sergents. Les Greniers à Sel jugeaient en dernier ressort pour un quart de minot et au-dessous, les appels de leurs sentences étaient portés devant la Cour des Aides. A la charge d'officier de Greniers à Sel était attaché le privilège de noblesse; mais cette noblesse était peu considérée des gentilshommes qui la qualifiaient dédaigneusement de *savonnette à vilain*.

deau a disparu. Ils eurent huit enfants, deux fils et six filles, qui sont :

1. Françoise BENGY, baptisée en l'église de Saint-Pierre-le-Puellier le 14 avril 1664, religieuse chanoinesse au monastère du Saint-Sépulcre de Vierzon ;
2. Marie BENGY, baptisée en la même église le 3 décembre 1665, morte en bas âge ;
3. Jacques BENGY, qui suit ;
4. Jeanne BENGY, baptisée le 24 mars 1671, fut marraine d'une de ses sœurs à l'âge de sept ans et entra, comme son aînée, aux dames religieuses chanoines du Saint-Sépulcre de Vierzon ;
5. Magdeleine BENGY, baptisée le 18 juin 1672, morte fille ;
6. Françoise BENGY, baptisée en l'église de Saint-Médard le 14 janvier 1674, n'a pas vécu ;
7. Marie BENGY, baptisée en la même église le 12 décembre 1656, entra au couvent des dames religieuses ursulines de Bourges où elle fit profession, sous le nom de *seur Annonciade*. Elle fit l'édification de ses compagnes et mourut le 23 mars 1699, en odeur de sainteté, suivant une circulaire émanée de la supérieure et adressée par elle à tous les couvents de l'Ordre.
8. Autre Magdeleine BENGY, baptisée à Saint-Pierre-le-Marché le 6 mai 1678, décédée à l'âge de treize ans le 12 novembre 1691 et inhumée dans l'église de Saint-Pierre-le-Guillard.

VII. JACQUES BENGY DE PUYVALLÉE, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Puyvallée, de Coulers, etc., vicomte des Porches, fut baptisé en l'église de Montermoyen le 22 juillet 1668 et eut pour parrain et marraine noble Jean de La Varenne, prévôt et juge ordinaire des sièges royaux de Mehun-sur-Yèvre et de Saint-Laurent-sur-Barajon, son bisaïeul maternel, et demoiselle Hélène Bengy, femme de M. Lefer, seigneur du Breuil, receveur général des finances à Bourges, sa tante à la mode de Bretagne. Il fut plusieurs fois convoqué avec les autres gentilshommes pour le service du ban et arrière ban de Berry et entr'autres le 16 mai 1693. Il fit la campagne de cette année, ainsi qu'il résulte du certificat qui lui a été délivré par M. de Sauzay, commandant l'escadron de Berry, prit part à la glorieuse expédition de Flandre, sous les ordres du maréchal de Luxembourg et eut l'honneur de faire partie de cette brillante cavalerie qui se comporta si vaillamment à la bataille de Nerwinden, où elle tint sous le feu de l'ennemi cinq heures *sans branler*, comme le dit *de visu* M. le duc de Saint-Simon dans ses mémoires. Rentré dans ses foyers au commencement de l'automne, il épousa le 23 novembre de la même année, en l'église de Notre-Dame du Fourchaud, en présence d'une assistance aussi nombreuse que distinguée, demoiselle Ursule LABBE, fille de feu messire Antoine LABBE, écuyer, vicomte de Saint-Georges, Asnières et autres lieux, capitaine au régiment de Sainte-Mesmes et de dame Catherine JAUPITRE. Cette dame lui apporta en dot la vicomté des Porches qu'elle

tenait du chef de sa mère, ainsi que la charge de conseiller du Roi, conservateur des privilèges royaux de l'université de Bourges qui avait été exercée pendant plusieurs générations par ses aïeux maternels (1). Ses parents lui constituèrent en avancement d'hoirie le château et partie de la terre de Puyvallée et il comparut devant Messieurs les Trésoriers de France le 17 mars 1695 pour faire foi et hommage au Roi, à raison de cette dite terre, dont il fournit l'aveu et le dénombrement le 1^{er} août 1697.

A l'occasion de ce dénombrement, des contestations eurent lieu entre Jacques de Puyvallée et son cousin germain, messire Jean Fauvre, seigneur de Ferrières; ils épuisèrent toutes les juridictions en procédure, et le Parlement de Paris rendit un arrêt définitif en faveur du sieur de Puyvallée. Jacques Bengy et sa femme firent un testament conjointif le 27 février 1727 par lequel ils réglèrent les attributions qu'ils entendaient faire de leurs biens entre leurs enfants et instituèrent leur troisième fils leur légataire universel. Le sieur de Puyvallée décéda le 13 février 1731, à l'âge de soixante-deux ans, ayant eu de son mariage les treize enfants qui suivent :

1. Catherine BENGY DE PUYVALLÉE, baptisée en l'église de Notre-Dame du Fourchaud le 23 février 1695, morte deux jours après sa naissance;
2. Marie Magdeleine BENGY DE PUYVALLÉE, baptisée le 11 avril 1696, morte jeune;

(1) On verra ultérieurement l'histoire de la famille Labbe dans nos *Essais généalogiques*; elle est en préparation.